

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 6 mars 2025

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
28.02.2025
Date d'affichage
28.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA
Jocelyne.

Excusé :

M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : M. CLERENTIN Raphaël

Délibération n° 2025.026

Objet de la délibération

**LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR L'ORGANISATION D'UNE
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DURANT LA SAISON ESTIVALE
2025 ET APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES – ABROGE ET
REMPLECE LA DÉLIBÉRATION N°2025.10 DU 30 JANVIER 2025**

Considérant que, par la délibération n°2025.10 en date du 30 janvier 2025, le Conseil municipal de Morillon a décidé d'organiser un concours de photographie pour la saison estivale 2025, et en a approuvé le règlement ;

Considérant que, suite à cette délibération, les élus ont, dans le cadre du lancement du concours, souhaité apporter quelques compléments et modifications aux dispositions encadrant ledit concours ; aussi, la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2025.10 en date du 30 janvier 2025 ;

Considérant, pour rappel, que la commune de Morillon souhaite organiser un concours de photographie dont le thème serait « Mon Morillon », gratuit et en direction des photographes amateurs ;

Considérant qu'à travers cette thématique, la commune de Morillon invite à partir à la découverte de richesses et curiosités méconnues du territoire de Morillon, à prendre le temps d'explorer ses particularités, à voir des détails insolites, des lieux inattendus ou encore gardés secrets ;

Considérant que les photographes candidats sont invités à interpréter librement le thème (réalisme, imaginaire, poétique, humour, couleur ou noir et blanc, etc.);

Considérant que ce concours se déroule en plusieurs étapes :

- Du Lundi 17 février 2025 au vendredi 16 mai 2025 à 17 heures : les photographes amateurs sont invités à participer au concours en transmettant leur travail à l'organisateur.
- Fin mai 2025 : Le jury se réunit pour sélectionner les 10 photos qui participeront au vote du public et qui seront affichées durant la saison estivale 2025. Les lauréats seront ensuite informés individuellement par courriel ;
- Du 2 juin 2025 à 9 h au 31 août 2025 à 17 h : Vote en ligne et sur site d'exposition (via un QR code) du " coup de cœur du public ". Le public vote pour sa photo préférée sur le site internet de la commune de Morillon ainsi que directement sur le site d'exposition, via le QR code, où les 10 photos sélectionnées seront publiées de façon anonyme.
- Dimanche 31 août 2025 : clôture du concours photo.
- Entre le 1^{er} septembre et le 20 septembre 2025 : Attribution des prix par le jury ;
- Samedi 20 septembre 2025 : Cérémonie de remise des prix dans le cadre des journées du Patrimoine ;

Considérant que, pour être candidat, chaque participant doit produire, dans les délais impartis, par courriel, les éléments suivants :

- Envoi d'une seule photo, la taille minimale des fichiers de photos sera de 72 pp, le format (portrait, paysage, carré, etc..) n'est pas imposé mais toutes les photos sélectionnées seront incluses ;
- Un titre (obligatoire) de maximum 100 signes (soit environ une ligne), lequel explicitera, en s'appuyant sur le thème « MON MORILLON », l'intention, la démarche du photographe, sans que ce soit descriptif. Le candidat aura la possibilité d'ajouter un texte explicatif complémentaire. Ces textes accompagneront la photo sélectionnée ; afin que le jury ne soit pas influencé par le nom du photographe, la photo sera anonymisée et numérotée ; le candidat doit indiquer également la date de réalisation du cliché ;
- La fiche d'inscription complétée, téléchargeable sur le site internet de la commune de Morillon avec le règlement ;

Considérant que ce concours est encadré par un règlement affiché en mairie et dans les lieux d'information habituels, et dont le projet est annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'une sélection de 10 photographies (5 de la catégorie « Amateur » et 5 de la catégorie « Jeune talent ») sera effectuée par le jury parmi les candidatures remises dans la date limite pour concourir fixée au 16 mai 2025 à 17 heures, étant précisé que la catégorie « Jeune talent » regroupe des candidats jusqu'à 12 ans (année civile) ;

Considérant que le jury est composé des membres de la commission « Environnement, cadre de vie, culture, patrimoine » et du photographe professionnel, Monsieur Gérard GACHIGNARD, et que les photos seront évaluées par le jury sur la valeur artistique, émotionnelle et technique ;

Considérant que les photos sélectionnées par le jury seront publiées le Lundi 2 juin 2025 à 9h sur le site internet de la commune de Morillon www.mairie-morillon.fr, et qu'elles seront également imprimées et exposées sur le site d'exposition situé sur les bords du Giffre durant tout l'été 2025 ;

Considérant que le public votera pour sa photo préférée sur le site internet de la commune de Morillon où les 10 photos sélectionnées seront publiées de façon anonyme, ainsi que sur le site d'exposition via un QR code ;

Considérant que le jury sera chargé d'attribuer les prix « Amateur » et « Jeune talent » ;

Considérant que les dotations pour chaque catégorie sont :

- Prix « Amateur » : pour le lauréat, 1 séjour hiver à Vacancéole – Les Esserts (6 jours pour 2 personnes) ;
- Prix « Jeune talent » : pour le lauréat, 1 Forfait saison Grand Massif ;

- Pour les 5 photographes sélectionnés, une initiation à la technique photographique et post-traitement – Stage de perfectionnement avec le photographe professionnel, Monsieur Gérard GACHIGNARD ;
- Prix « Coup de cœur du public » : pour le lauréat, 1 repas pour quatre au restaurant « La Sapinette » ;

Considérant que les gagnants s'engagent à accepter le prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte que ce soit ;

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la proposition de règlement du jeu concours ;

Vu la délibération n°2025.10 du 30 janvier 2025 par laquelle le Conseil municipal de Morillon a décidé du lancement du concours photographique « Mon Morillon » et a approuvé le règlement de celui-ci ;

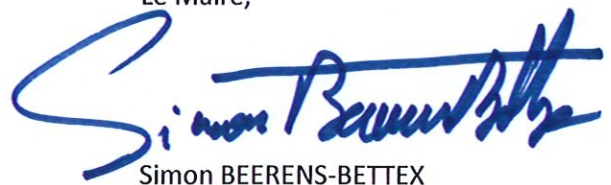
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DIT** que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2025.10 du 30 janvier 2025 ;
- **APPROUVE** le lancement du concours de photographie sur le thème « Mon Morillon » ;
- **APPROUVE** le règlement du concours de photographie joint en annexe de la présente délibération ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à ce concours et à cette exposition sont prévus au budget de la commune.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,



Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.